



F.S.U.
Conseil Général 13

Avril 2013

SOMMAIRE :

- ÉDITO
- JOURNÉE DE CARENCE
- RÉSORPTION DE L'EMPLOI PRÉCAIRE
- RENDEZ-VOUS AVEC LE PRÉSIDENT
- DGAS
- MÉTROPOLE
- BRÈVES SYNDICALES DES COLLÈGES

Journée de carence

La FSU a adressé un courrier au Président du Conseil général 13 lui demandant de suspendre au 31 décembre 2012 la journée de carence, suite à l'abrogation actée par le gouvernement. Cette décision était attendue par tous les agents de la Fonction Publique, fonctionnaires et contractuels. Il est certain que leur détermination et les mobilisations ont compté dans cette décision.

Cette mesure avait été dénoncée par toutes les organisations syndicales et nous avons sollicité le 26 novembre dernier le Président de la collectivité pour demander la suspension. Elle était encore au cœur des revendications de la journée de grève du 31 janvier dernier auxquelles la FSU avec SUD et la CGT avait appelé.

Bureaux A 2042, 2043, 2044 et 2045
Hôtel du Département - 52, avenue de St Just
13256 MARSEILLE Cedex 20

Tél : 04.13.31.19.61.—Fax : 04.13.31.19.69. Courriel : sdu13@cg13.fr
Site internet : <http://sducg13.hautetfort.com/>

ÉDITO

Les militants de la FSU du CG 13 sont à l'écoute des agents et ont le souci de leur situation individuelle et collective quel que soit leur grade, leur statut, leur direction de rattachement, ou leur(s) qualification(s) professionnelle(s).

Ce journal est là pour témoigner de notre présence et rendre compte de notre activité.

Celle-ci s'effectue également en relation directe avec vous. Nous nous efforçons de répondre à vos demandes.

Les Commissions Administratives Paritaires, le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail et le Comité technique Paritaire sont pour nous les instances où l'on peut vous défendre sur tout ce qui concerne vos métiers, vos droits, en matière de salaire, de carrière et de conditions de travail.

Nous sommes présents dans toutes les réunions organisées par la DRH et nous avons des contacts avec toutes les directions.

La collectivité présente le budget 2013 le 29 mars. La masse salariale devrait augmenter de 1,6 %, soit un peu plus de 6 millions d'euros.

La majeure partie de cette somme servira à financer les 150 emplois d'avenir.

Nous ne pouvons que déplorer cette exclusivité.

En ce qui nous concerne nous ne ferons pas de « liste à la Prévert » des revendications, mais nous exigeons toujours que l'intérêt général en matière de salaires soit pris en compte. Nous comptons sur vous pour nous soutenir et nous aider dans cette lutte.

Le Bureau Syndical

Cette mesure pour nous était injuste et le gouvernement FILLON, qui l'avait instaurée, avait surtout cherché à stigmatiser les agents de la Fonction publique. Mais elle était aussi pénalisante car constituait de fait une nouvelle baisse de pouvoir d'achat en prélevant de facto 1/30ème de salaire pour chaque arrêt maladie. De plus, elle faisait subir une double peine aux personnels contractuels relevant du régime général de la Sécurité Sociale.

Pour la FSU le Conseil Général doit dès maintenant prendre la décision de ne plus appliquer cette mesure et engager des négociations avec les organisations syndicales pour rembourser les agents injustement pénalisés depuis début 2013.

Résorption de l'emploi précaire :



Si vous n'avez pas
eu le guide des
carrières 2013
Envoyez un mel



au :
sdu13@cg13.fr

Nous vous
l'enverrons sur
votre lieu de travail

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique prévoit un nouveau dispositif de résorption de l'emploi précaire et encadre les cas de recours aux agents contractuels.

Le Conseil Général 13 dans un délai de 3 mois suivant le 24 novembre, date de la publication du décret d'application, devait présenter le dossier pour avis au CTP. Ce fut le cas lors du CTP du 12 février.

La FSU s'est largement impliquée dans ce dossier et, pour nous, il y a plusieurs niveaux d'appréciation.

La loi telle qu'elle a été votée par le gouvernement FILLON n'a pas recueilli au sein de la FSU suffisamment d'accord et nous n'avons pas été signataires au niveau national.

Plusieurs centaines de milliers d'agents dans la Fonction Publique n'avaient aucune possibilité de pouvoir prétendre à être titularisés.

Localement nous avons participé à une réunion sur le sujet avec la DRH. Un programme pluriannuel de titularisation nous a été présenté : 124 contractuels sont concernés sur 2013 et 2014. Nous avons fait remonter les attentes des agents au CTP sur les garanties de salaires.

Nous avons critiqué les aspects trop restrictifs des propositions de la

collectivité. Nous avons eu un long débat sur les non-titulaires des collèges, qui seraient au nombre de 300. Nous avons interpellé l'administration sur leur situation.

Il n'y a eu cette année que deux titularisations. Les contractuels exerçant en Collège sont fortement pénalisés par l'interruption de leur contrat pendant les vacances et notamment par rapport à la durée du contrat pour être titularisé. Une prise en compte de cette spécificité a été demandée à l'administration. Celle-ci s'est engagée à en tenir compte en organisant un groupe de travail. Nous restons très vigilants.

En outre, la FSU demande l'arrêt du recrutement de contractuels, sinon il n'y aura jamais de résorption.

(Le Procès Verbal sera sur notre site internet : <http://sducg13.hautetfort.com/>).

Rendez-vous avec le Président du Conseil Général 13 :

Le Président du Conseil Général 13 a reçu toutes les organisations syndicales le 21 mars. La délégation de la FSU était constituée de Michèle Ghiandoni-Aubert, André Narjoz, Nicolas Spinazzola et Bruno Bidet.

L'entretien a été cordial mais sans réelle avancée.

Nous avons abordé les points suivants :

- La situation des personnels des collèges sur les salaires, les carrières, les fonctions et les conditions de travail.
- La situation des personnels de la DGAS et de la DGA CEEP sur les organisations et les conditions de travail.
- La demande de suspension au 31 décembre 2012 du jour de carence.
- Le dossier de la métropole et son impact sur le personnel du CG 13.

Sur les collèges, le Président nous a réaffirmé la création d'un groupe de travail sur la résorption de la précarité,

l'objectif étant de titulariser les précaires sur les postes vacants.

Pour les techniciens des collèges nous avons porté les revendications et les besoins de ce personnel en matière de véhicule, de forfait téléphonique et surtout de versement de la NBI.

Concernant la DGAS nous avons alerté sur l'augmentation de la charge de travail et sur la nécessité d'envisager des renforts en personnel.

Sur le jour de carence le Président nous a affirmé qu'il étudierait notre proposition de suspendre la mesure au 31 décembre 2012 et de nous associer à la réflexion sur la rétroactivité.

En outre, le Président nous a annoncé sa volonté de créer une Direction de la sécurité. Le but recherché serait d'optimiser la sécurité des sites qui reçoivent du public. Cette création devra être soumise à un CTP.

Direction Générale des Affaires Sociales :

Suite à la très grave agression le 24 janvier d'un travailleur social à la MDS de Présensé, la FSU du conseil général 13 a soutenu le personnel et a participé aux groupes de réflexion organisés par la DGAS.

Deux réunions sur le thème « sécurisation des pratiques professionnelles » et deux sur le thème « prévention et la sécurisation des sites ». Des travailleurs sociaux, bien entendus, composaient les groupes de réflexion avec des représentants de la DGAS, de la DRH et de la DPMAB qui est la direction où se trouve notamment le service de la sûreté.

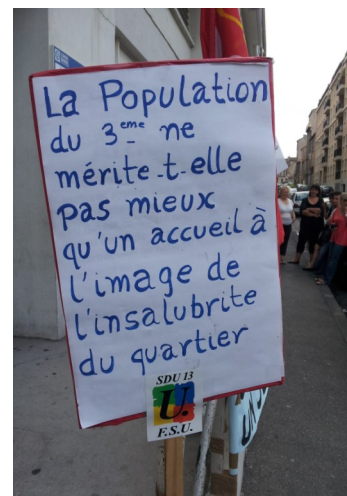
Nous avons fait remarquer et regretté l'absence du

Service de Médecine Préventive, de la Mission Conseil (Pompier du SDIS) et des services juridiques. Nous estimons que l'administration s'est privée de leur conseil et de leur avis sur un dossier très important au regard de la gravité des faits et des dysfonctionnements évoqués.

A l'issue de ces 4 réunions, un document de synthèse a été proposé le 12 mars au Comité Hygiène et Sécurité. La FSU a apporté de nombreux arguments dans le débat. Cependant ce document ne reflète que très partiellement la teneur des réflexions et propositions du groupe. La question des effectifs et de la confidentialité ont été supprimées.

Nous avons obtenu que ce travail de réflexion se poursuive. Ce chantier n'est donc pas fini. La FSU continue de travailler et d'argumenter sur le terrain pour réduire les risques, afin de d'améliorer les procédures professionnelles et la sécurisation des fonctions et des sites.

(Le Procès Verbal sera sur notre site internet <http://sducg13.hautetfort.com/>).



Métropole :



Le fait métropolitain existe sur le plan économique, social, urbain et environnemental. Mais cet espace de 1,8 million d'habitants, couvrant l'essentiel du département est divisé en 6 intercommunalités concurrentes.

Cette non-coopération entre territoires a abouti à un résultat catastrophique : insuffisance criante des transports et du logement, industrie à la peine, avec à la clé,

l'explosion des inégalités et l'absence de politiques cohérentes contre un chômage au delà de la moyenne nationale. **Le gouvernement a choisi d'intervenir directement par la loi**, celle de la décentralisation, mais les maires hors Marseille s'opposent au processus en cours. Le dossier semble aujourd'hui bloqué.

La FSU lors de sa rencontre avec le Préfet Laurent THERY a rappelé la nécessité sur ce dossier d'une évolution maîtrisée, avec la condition que la démocratie, tant sur le plan politique que social, soit au cœur du projet.

Les objectifs doivent porter sur la solidarité, le recul des inégalités et le vivre ensemble, ce qui suppose un emploi de qualité pour tous, le développement des services publics et celui de l'industrie dans un environnement durable.

Enfin, le fonctionnement de toute nouvelle entité devra être démocratique afin de permettre la construction dans l'intérêt général. Ce qui suppose de tourner la page des baronnies locales et de toutes les dérives que l'on connaît.

Pour nous, il faut rappeler que les personnels territoriaux ne doivent pas faire les frais de la valse-hésitation de la Loi de décentralisation et des transferts de compétences en tous sens.

Le personnel du Conseil Général 13 peut-être impacté par des transferts de service. C'est bien pourquoi aucune décision doit être précipitée. Le comité de suivi demandé par la FSU au Préfet Laurent THERY doit être mis en œuvre sans plus tarder pour garantir les droits des agents.

Adjoint Technique Informatique des Collèges

La FSU revendique pour les ATI :

- La reconnaissance de leur cadre d'emploi, car contrairement à ce que dit l'administration (« les ATI sont facultatifs »), ils contribuent à l'action éducative par leurs missions d'aide et d'assistance très importantes dans les CLG, tant pour les élèves que pour les enseignants.
- Le même régime indemnitaire pour tous, des écarts d'IAT ont été constatés d'où une inégalité de traitement pour les mêmes missions.
- Un statut clair et précis, la possibilité d'un déroulement de carrière linéaire par l'ouverture de concours pour l'accès à la maîtrise et la catégorie B.



Ouverture des emplois

Le CNFPT organise cette année des concours de recrutements d'adjoints techniques principaux. La FSU demande à ce que les lauréats de ces concours soient recrutés, dans toutes les spécialités, l'administration se refusant à recruter les magasiniers et les lingères, certains collègues ont perdu le bénéfice du concours.

Crédit d'impôt pour cotisation syndicale

C'est la fin d'une injustice, l'assemblée nationale a voté dans la loi de finance 2013 la mise en place d'un crédit d'impôt sur les cotisations syndicales, la cotisation donnait droit à une réduction de 66% pour les foyers imposables.



En France, la moitié des foyers est non imposable, les plus faibles salariés ne pouvaient plus bénéficier de la mesure, qui favorisait l'adhésion syndicale. Avec la mise en place du nouveau dispositif, les non imposables recevront du trésor un crédit correspondant à 66% de leur cotisation syndicale, sur l'année 2012.

Reclassement professionnel

Beaucoup de collègues se trouvent actuellement dans l'impossibilité de poursuivre leurs carrières pour raisons de santé ; aucun reclassement n'est possible si ce n'est à l'accueil. Une intégration au sein des autres cadre d'emploi de la collectivité serait une possible solution. Le refus d'intégration met en péril les agents en attente de reclassement et bloque leur carrière. Cette possibilité doit être étudiée et envisagée par l'administration.

Acte III de la décentralisation

La FSU a été reçue au mois de janvier par le préfet Laurent Théry. Beaucoup de questions ont été posées mais aucune réponse concrète n'a été obtenue quant au devenir des Agents des collèges. C'est toujours le flou. Nous devons être vigilants sur le maintien de nos missions au sein des EPLE, sauvegarder notre cadre d'emploi et notre ARTT spécifique. Nous tiendrons les personnels des collèges informés sur l'évolution du dossier car il ne faut pas oublier que les missions peuvent être transférées au privé, ce qui serait la fin de nos emplois.

Fiche contact

Je désire :

- rencontrer un représentant de la FSU
- adhérer à la FSU
- avoir des informations sur mes droits

Nom:..... Prénom.....

Adresse:.....

Tel:



A renvoyer à la FSU du Conseil Général 13 :
Bureau A 2042

Hôtel du Département 13256 Marseille cedex 20
Tél : 04.13.31.19.61 Fax : 04.13.31.19.69
Courriel : sdu13@cg13.fr